

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2014,
A DAMPIERRE SUR MOIVRE

Titulaires présents : Mmes, MM, Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, Noël VOISIN DIT LACROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Maurice HUET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Alexandre BODIN, André MELLIER, Christophe PATINET, Roger BERTON, Marie ANCELLIN, Catherine PUJOL, Maurice PIERRE, André KUHN.

Titulaires absents remplacés par un suppléant : M. Yvéric BRODIER excusé, remplacé par Mme Audrey SCHULLER ; M. Jean-Paul BRIGNOLI excusé, remplacé par Mme Evelyne VALENTIN.

Titulaire(s) absent(s) non remplacés par un suppléant : Mme Danièle MICHEL a donné pouvoir à M. Noël VOISIN DIT LA CROIX, M. Fabrice REVELLI, M. Philippe HINCELIN, M. Raymond LAPIE

Soit 34 votants.

Suppléants présents : Mmes, MM, Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Philippe BIAL, Sabine STIEVENART, Damien GALLOIS, Jean-Claude FARON, Luc THOUVENIN, Odile CAQUE, Evelyne VALENTIN, Daniel HERBILLON, Marie-Ange GRUÉ, Alain JACQUES, Andrée VIART.

Madame Marie ANCELLIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2014 et les délibérations votées sont approuvés à l'unanimité.

INVESTISSEMENTS

a) Projet de maison médicale pluridisciplinaire.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les professionnels de santé. Le dentiste se retire du projet mais un orthophoniste serait intéressé.

Ce projet est éligible à la DETR.

Aujourd'hui, ce projet doit se poursuivre selon deux objectifs:

- engagement des professionnels de santé pour réaliser le dossier ARS, avec l'aide d'élus.
- quelle que soit la réponse de l'ARS, engagement des élus pour réaliser le projet.

Les plans du projet sont présentés. D'une superficie de 440 m², le bâtiment accueillera 3 médecins, 1 ostéopathe, 1 podologue, 1 kinésithérapeute, des infirmières et un local associatif. L'accueil et les salles d'attente seront communs à tous. Un studio complètera ce projet.

Faut-il prévoir un local supplémentaire pour l'orthophoniste ?

Coût prévisionnel : bâtiment : 747 745 €, VRD : 97 500 €, honoraire architecte : 84 524 €
soit un total de 929 769 € HT.

Après débat, l'assemblée vote à l'unanimité sur la poursuite de ce projet selon les objectifs fixés. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année.

b) Gymnase au groupe scolaire de Vésigneul.

En octobre 2013, 1^{ère} phase du concours de maîtrise d'œuvre, choix de 3 architectes parmi 36 candidatures. Le 17 septembre 2014, 2^{ème} phase du concours et choix d'un projet parmi les trois présentés. Le lauréat est : Grzeszczak-Rigaud Architecture de Chalons-en-Champagne. Le projet est présenté à l'assemblée.

Le planning prévisionnel pour la réalisation est de 21 mois.

Coût du bâtiment : 1 796 000 € HT, avec en option le mur d'escalade : 22 000 € HT

Montage financier :

- FEDER : 17 % subvention accordée
- DETR : 20 % taux estimé
- Conseil général : 15 % taux estimé
- FCTVA :
- Ex CCVCraie : 862 080 € (REPORT AU 31-12-2013) Fonds propre 48 %

Validation du projet et du choix de l'architecte : après vote de l'assemblée, le dossier est accepté avec 0 vote contre et 1 abstention.

c) Gymnase au groupe scolaire de Nuisement.

Une réunion a eu lieu le 10 septembre avec les entreprises.

Les travaux débutent le lundi 13 octobre. Une réunion de chantier hebdomadaire a été fixée.

La livraison du bâtiment devrait être effective mi-avril 2015.

d) Demande d'ouverture de crédit travaux d'adaptation TBI

Suite à l'accord pour l'installation de TBI dans l'ensemble des classes, des travaux électriques doivent être réalisés. Un devis a été demandé à l'entreprise Barcaïoni :

Au groupe scolaire de Vésigneul : devis de 13 970 €

Au groupe scolaire de Nuisement : 3 428 €

Les travaux seront réalisés semaine 43, puis la société Quadria (pose des TBI) interviendra semaine 44, pendant les vacances de la Toussaint.

Accord du conseil communautaire, à l'unanimité, pour ces devis.

ENVIRONNEMENT

a) Réhabilitation des ANC, information.

Le dossier d'aide pour 224 réhabilitations a été déposé auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie. Cette dernière a informé que la commission des aides prévue le 2 décembre 2014 a été annulée, les crédits budgétaires étant épuisés.

Le dossier de la CCMC ne sera étudié qu'à la prochaine commission des aides, en février 2015, la réponse pour l'obtention d'une subvention devrait parvenir fin mars.

b) Réhabilitation en cas de vente.

Les nouveaux propriétaires ont l'obligation, selon la loi, de réhabiliter leur ANC au maximum 1 an après la vente. Un contrôle du SPANC sera réalisé pour vérifier la réalisation de la réhabilitation. En cas d'absence de travaux, il est proposé de doubler le coût du contrôle : fixé à 100 €, il serait facturé 200 € et de doubler ce coût chaque année suivante si la réhabilitation n'est toujours pas faite.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour mettre en place ce principe et d'ajouter ce point dans le règlement du SPANC.

c) Règlement SPANC

Le règlement a été adressé à l'ensemble des élus communautaire avant la réunion. Il n'y a pas d'observation particulière à ce sujet.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

d) REOM : Annulation de titre sur exercice 1013

Une erreur sur la composition d'un foyer a été faite au niveau d'un titre en 2013, comptant 3 personnes au lieu de 2. Une annulation de titre de 89 € doit être faite. Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

Information : L'appel de la REOM pour l'année 2014 devrait être envoyé fin octobre.

EAU POTABLE

a) Règlement de service des eaux, régie et affermage

Le projet du règlement du service des eaux, régie et affermage, a été envoyé avant la réunion.

Celui-ci a pour objet de définir les conditions de participation financière aux travaux de branchement, entretien et extension du réseau de distribution d'eau potable, notamment la participation financière des communes en cas d'extension de réseaux qui est fixée à 50 %.

Après quelques mises au point, le règlement est approuvé à l'unanimité.

b) Convention avec la commune d'Ecury-sur-Coole.

Le Conseil Général réalise des travaux de voirie dans la commune d'Ecury et demande, avant ceux-ci, la rénovation des canalisations AEP, qui sera réalisée par la CCMC. Il est proposé de signer une convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Ecury-sur-Coole. Le coût sera facturé au prorata du coût des travaux. Accord à l'unanimité du conseil communautaire.

c) Travaux sur réseaux

Les travaux acceptés au conseil de juin sont en cours de réalisation ou terminés.

De nouvelles demandes d'investissement sont présentées :

- Moivre : dévoiement d'une canalisation : 17 650 € HT, soit 21 180 € TTC, participation de la commune à hauteur de 50 %
- Breuvery sur Coole : extension de réseau : 7 044 € HT, soit 8 452 € TTC
- Ecury : extension de réseau : 24 192 € HT, participation de la commune à hauteur de 50 % : 12 596 €

Ces demandes de travaux sont adoptées à l'unanimité.

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

La commission scolaire s'est réunie le 24 septembre.

a) Subvention classes transplantées

L'école de Marson a demandé une subvention pour une classe de neige qui aura lieu du 2 au 6 février à la Bresse dans les Vosges, pour 48 élèves et 5 adultes. Coût total : 17 696 €.

Projet de financement (par élève) : Coopérative scolaire : 15 €

Conseil général : 7 €

Communauté de communes : 230 €

Parents : 120 €

Cette année c'est la seule demande de subvention à la CCMC pour une classe transplantée, mais il est nécessaire d'établir une règle pour l'ensemble des écoles pour les futures demandes.

Proposition : avoir un pourcentage : 2/3 subvention CCMC, 1/3 participation famille, avec un plafonnement de la subvention CCMC fixé à 230 €/élève.

Accord à l'unanimité

b) Ouverture de crédits pour dépenses scolaires

Il convient d'uniformiser les subventions données aux écoles :

- Sorties scolaires : subvention de 7,50 €/élève/an
- Fêtes diverses (ex : Noël) : 5 €/élève/an

Afin d'encourager les projets innovants, les budgets non dépensés seront reportés l'année suivante.

Propositions adoptés à l'unanimité

c) Remboursement d'avance de frais

Pour l'achat de fournitures destinées à un atelier NAP (achat de bois), 198,68 € ont été avancés. Accord à l'unanimité pour le remboursement de ces frais.

d) Demande de subvention Familles Rurales de la Vallée de la Moivre

Afin d'étudier cette demande, des renseignements complémentaires sont nécessaires. Ce dossier sera présenté à un prochain conseil.

INFORMATIQUE ET DEVELOPPEMENT HAUT DEBIT

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Mme Kazziha, chef de projet numérique au SIEM.

Sur le territoire de la CCMC, seules 2 zones sont éligibles à l'opticalisation (fibrage des centraux téléphoniques) : le secteur de la Vallée de la Moivre et le secteur Cernon-Coupez. Si la CCMC s'engage dans des travaux, France Télécom accepterait d'en financer une partie.

Pour poursuivre l'étude, la CCMC doit adhérer au SIEM à la compétence « développement haut débit ». Ne sachant si une participation financière est demandée à la collectivité pour l'adhésion à cette compétence, ce point sera vérifié et inscrit au prochain conseil communautaire.

SOCIAL

Deux dossiers d'aide sociale ont été transmis à la CCMC :

- Une demande d'aide de 595 € pour une participation sur l'achat d'un fauteuil roulant pour un enfant handicapé. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité moins une abstention la prise en charge des 595 € pour l'achat de l'équipement.
- Une habitante est entrée dans une résidence pour personne âgée et demande l'aide à la CCMC pour participer au coût de l'hébergement. La CCMC n'étant pas autorisée à mettre en place une participation régulière, la demande est transmise au Conseil Général.

La commission action sociale est en cours de réflexion sur la création d'un CIAS

QUESTIONS DIVERSES

Documents d'urbanisme

Il est proposé aux communes qui souhaitent réaliser un document d'urbanisme de se regrouper pour prendre un bureau d'études commun. Les communes intéressées peuvent en informer la CCMC.

Tarifs électricité

Les tarifs jaunes vont être supprimés. Les communes pourraient se regrouper pour négocier les tarifs auprès d'EDF. Les communes intéressées peuvent contacter Joël Pérardel, maire de Francheville

Ouverture de carrière

Une demande d'ouverture de carrière à Saint-Martin-aux-Champs a été déposée en préfecture. L'instruction est en cours et la CCMC est consultée sur ce dossier. Ce projet ne soulève pas de remarques particulières.

Enquête pour mutuelle

La commune de Pogny a réalisé une enquête auprès de sa population pour connaître les personnes intéressées par une mutuelle, afin de pouvoir négocier ensuite des tarifs auprès de plusieurs organismes.

38 réponses ont été retournées en mairie dont 25 positives.

La commune propose d'étendre cette enquête auprès de l'ensemble des habitants de la CCMC pour ensuite lancer un appel d'offres. Accord du conseil communautaire.

La commune de Pogny transmettra aux mairies le modèle du questionnaire, charge aux communes de les distribuer aux habitants et de retourner ensuite les réponses à Pogny.

Education Nationale et concertation des enseignants.

L'Education Nationale a organisé une matinée de concertation sur les programmes pour les enseignants le mercredi 15 octobre ; les cours ne seront donc pas assurés. Cette journée ayant été fixée sans concertation avec les élus, et suite à l'avis de l'association des maires, il n'y aura pas d'organisation d'accueil pour les élèves. Les écoles seront fermées le mercredi 15.

La séance est levée à 23 h 30.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 13 novembre.